

Communiqué de presse

Zurich, le 25 juillet 2007

Révision de la taxe sur la valeur ajoutée: oui à la réforme – non aux taux d'imposition expérimentaux

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) plaide pour ne pas augmenter le taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les denrées alimentaires, les journaux et les livres. Aussi refuse-t-elle le taux unique de 6 % et plus proposé par le Conseil fédéral. L'actuel taux réduit de 2,4 % amoindrit les sérieux désavantages liés au lieu d'implantation dont continue de souffrir le commerce de détail suisse. Ces derniers sont responsables des prix nettement plus élevés pratiqués chez nous par rapport aux pays voisins. C'est ce qui ressort de la réponse de la CI CDS dans le cadre de la consultation sur la réforme de la TVA.

Composée de six détaillants suisses, la communauté d'intérêt se félicite de la refonte de la taxe sur la valeur ajoutée que le Conseil fédéral a envoyée en consultation en février dernier. Elle reconnaît en particulier la volonté de ce dernier de décrasser la loi et d'en améliorer donc nettement l'exécution. L'économie dans son ensemble a tout intérêt à ce que les obstacles bureaucratiques superflus soient promptement aplanis et à ce que la sécurité du droit soit restaurée. Il faudrait donc rapidement concrétiser la révision, sans se préoccuper de modifier les taux d'imposition et sans supprimer les exceptions. Le taux d'imposition unique et les autres modèles proposés surchargeraient et ralentiraient le projet de réforme. Or celui-ci est nécessaire de toute urgence. Une nouvelle approche n'est pas non plus dénuée de risques puisqu'elle exige une modification constitutionnelle impliquant l'approbation du peuple et des cantons.

Comme les prix des denrées alimentaires suisses restent bien supérieurs à ceux pratiqués à l'étranger, il n'est pas justifié d'imposer plus fortement à l'avenir les biens de consommation journalière et de grever finalement davantage les consommatrices et les consommateurs. La CI CDS procède de l'idée qu'une majorité de la population tient également au taux réduit pour des raisons sociales et politiques. Aussi préconise-t-elle de conserver sans changement le taux normal et le taux réduit, taux qui ne donnent pas lieu à des contestations et qui sont ressentis comme justes.

Détails sur la prise de position de la CI CDS dans le cadre de la consultation à l'adresse www.igdhs.ch.

Contact:

Service d'information de la CI CDS, c/o cR Communication, tél. 031 313 33 37, medien@igdhs.ch

Renseignements techniques:

M. Martin Schläpfer, responsable de la politique économique auprès de Migros, tél. 076 383 18 49

A propos de la CI CDS

La Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse (CI CDS) est composée des six entreprises suisses Migros, Coop, Denner, Manor, Charles-Vögele et Valora. Son objectif commun est de montrer l'importance économique considérable de la branche dynamique et innovante du commerce de détail, ainsi que sa contribution à la qualité du travail et de la vie. Le commerce de détail suisse occupe 348'000 personnes au total, soit plus d'un cinquième des actifs, et réalise 16 % du PIB.